

SIVOS DU RIBERACOIS/transport scolaire

☎ Secrétariat : 05 53 92 50 60 /Mail : sivosriberacois@ccpr24.fr

11 rue couleau- 24600 RIBERAC

Note explicative pour obtenir une carte de bus pour la rentrée scolaire 2026/2027 Collèges et Lycée de Ribérac

- ◆ **Le plus simple et rapide** : vous pouvez faire l'inscription ou le renouvellement directement sur le Site de la Région Nouvelle Aquitaine :

<https://scolaire.transports.nouvelle-aquitaine.fr>

- ◆ Ou aux Permanences : à partir du 16 juin au 24 juillet les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h à la Communauté des Communes du Périgord Ribéracois 11 rue couleau 24600 RIBERAC. Veuillez vous munir d'une photo de l'élève, la photocopie de votre dernier avis d'imposition et le règlement. (chèque ou espèces)

- ◆ **Rappels importants : le gilet jaune est obligatoire,**

L'élève est sous la responsabilité de ses parents entre son domicile et le point d'arrêt, ainsi que du point d'arrêt à son établissement **et pendant la période d'attente au point d'arrêt.**

L'élève doit être présent à l'arrêt au moins 5 minutes avant l'horaire du service.

A la montée comme à la descente les élèves sont invités à saluer le conducteur, à présenter leur titre de transport et le valider.

L'élève doit attacher sa ceinture de sécurité pendant tout le trajet. Le non-port de la ceinture de sécurité constitue une infraction passible d'une amende de 135 €.



La carte Modalis doit être conservée pour l'année suivante mais l'inscription doit être renouvelée chaque année



Après le 27 juillet il vous sera facturé des frais de dossier de **24€**

(voir article 2.3 du règlement)

AYANT DROIT	DEMI -PENSIONNAIRES			INTERNES		
	Tarif NRA	Participation du SIVOS	Tarif Famille	Tarif NRA	Participation du SIVOS	Tarif Famille
0 à 520€	30.60	19.89	10.71	24.60	15.99	8.61
521€ à 760€	58.20	37.83	20.37	44.40	28.86	15.54
761€ à 1010€	91.80	59.67	32.13	72	46.80	25.20
1011€ à 1445€	130.20	84.63	45.57	107.10	69.62	37.48
< à 1445€	171.30	111.35	59.95	137.70	89.51	48.19
NON AYANT DROIT	223.50	145.28	78.22	171.30	111.35	59.95

Ayant droit : élève dans son secteur scolaire ou bénéficiant d'une dérogation écrite

Non ayant droit : élève en dehors de son secteur scolaire.

Calcul du quotient : *revenu de référence divisé par 12 divisé par le nombre de part*
En l'absence d'avis d'imposition, le quotient > à 1445€ sera retenu.